FICHE 36

Plan de prévention : maîtriser vos obligations et sécuriser les interventions NOUVEAU

Identifier ses obligations, anticiper les risques et sécuriser les interventions. Le plan de prévention levier réglementaire et opérationnel indispensable pour prévenir les accidents lors des interventions d'entreprises extérieures.

OBJECTIFS :

1/ Identifier les responsabilités juridiques de l'entreprise utilisatrice et des entreprises extérieures.

2/ Appliquer la réglementation relative au plan de prévention (Code du travail R4511-1 à R4514-10).

3/ Analyser les risques liés à la coactivité en métallurgie.

4/ Élaborer un plan de prévention opérationnel et conforme

5/ Sécuriser les interventions par une coordination efficace.

PUBLIC :

Responsables, préventeurs et techniciens HSE, donneurs d'ordres, encadrants intervenant dans la gestion des

Durée : 1 jour (7 heures)

Tarif : Consulter notre calendrier

PRÉREQUIS :

Aucun prérequis.

PROGRAMME :

intra-entreprise

Cadre réglementaire et responsabilités (1,5h) :

- Définition du plan de prévention,
- Présentation du Code du travail R4511-1 à R4514-10,
- Responsabilités de l'entreprise utilisatrice et des entreprises extérieures,
- Obligations documentaires et pénales,
- Sanctions et jurisprudences marquantes.

Coactivité et risques (2h) :

- Analyse des risques liés à la coactivité,
- Typologie des risques métallurgie :
  - Travaux par point chaud,
  - Risque chimique,
  - Manutention et levage,
  - Risque mécanique et électrique,
  - Espaces confinés,
  - Cartographie des zones dangereuses.

Construction du plan de prévention (1,5h) :

- Étapes clés de construction,
- Méthodologie d'analyse des risques,
- Planification des mesures de prévention,
- Rédaction opérationnelle,

  > Atelier pratique : élaboration d'un plan de prévention à partir d'un cas réel.

Mise en œuvre et suivi (2h) :

- Réunion préalable,
- Suivi terrain et coordination,
- Contrôle de l'application,
- Amélioration continue,
- Visite terrain (si possible) / audit prévention simulé.

Méthode et moyens pédagogiques :
Présentation des principes juridiques et échanges autour de mises en situation pratiques, remise d'un support pédagogique.

Modalités d'évaluation et de sanction :
Le stagiaire sera évalué par le formateur selon sa participation active lors des temps d'échanges et au cours des cas pratiques. Une attestation sera délivrée l'issue de la formation. Cette formation ne conduit pas à une certification professionnelle et n'ouvre pas de droit à la poursuite d'études.

Modalités de financement :
Financement par l'employeur, avec possibilité de prise en charge par l'OPCO 2i selon les conditions du dispositif applicable. Formation non éligible au CPF.

CONTACT ET INSCRIPTIONS : formation@sseti.fr • 03 87 74 33 65